

# Chronique

Par Pierre Jacquot,  
président du SVIT Romandie



## Loi sur le CO<sub>2</sub>: un grand pas dans la bonne direction

La loi sur le CO<sub>2</sub> révisée, qui sera soumise au vote populaire le 13 juin prochain, comporte de nombreuses dispositions qui concernent directement le secteur de l'immobilier. Plus aucune émission de CO<sub>2</sub> issue de combustibles fossiles pour les nouvelles constructions, une limite d'émissions lors du remplacement des systèmes de chauffage, une augmentation de la taxe sur le CO<sub>2</sub> en cas de dépassement... autant de mesures drastiques qui représenteront des défis financiers et logistiques considérables pour les propriétaires, d'autant plus

que la période de mise en œuvre serait relativement brève.

Cette révision de la loi s'attaque cependant à une problématique réelle et indéniable. L'augmentation de la température liée au changement climatique est plus rapide en Suisse qu'ailleurs. Il est indispensable de prendre des mesures concrètes. Pour ce faire, un taux de rénovation du parc immobilier d'environ 2 à 3% serait nécessaire. Actuellement, la Suisse plafonne à 1% en moyenne avec des niveaux plus bas dans certains cantons. Il faut donc faire mieux, plus

vite et à plus grande échelle, et la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> contribuera à répondre à ce besoin.

De plus, un fonds dédié permettrait d'absorber une partie du poids financier engendré par les rénovations énergétiques. Celles-ci génèreront à leur tour une plus-value qui pourra être répercutée sur les loyers, là où le marché le permet. Dans le même temps, les locataires profiteront d'une baisse des charges grâce à des installations plus efficaces.

Le SVIT Romandie est conscient que les investissements engendrés par

cette loi vont représenter un défi pour les propriétaires d'immeubles, en particulier dans les régions où l'offre excédentaire limite la marge de manœuvre et les augmentations de loyer. Nous sommes également critiques à l'égard de la période de mise en œuvre, particulièrement rapide pour un secteur dominé par des cycles d'investissements très longs. Néanmoins, compte tenu des enjeux climatiques et de l'urgence de la situation, nous recommandons l'acceptation de cette loi.